

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1983

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1984, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 39

LEGION D'HONNEUR - ORDRE DE LA LIBERATION

Rapporteur spécial : M. Henri DUFFAUT

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalbert, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Yves Durand, Louis Ferrein, Camille Vallin, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; MM. René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Jean Chamant, Pierre Croze, Gérard Delfau, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean Francoeur, Pierre Gamboa, Henri Gotschy, Robert Guillaume, Fernand Lefort, Georges Lombard, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Michel Maurice-Bokanowski, Josy Moinet, René Monory, Jacques Mossion, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Maurice Schumann, Henri Torre, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e légis.) : 1726 et annexes, 1735 (annexe n° 48) et in-8° 458.

Sénat : 61 (1983-1984)

Loi de Finances - Légion d'honneur - Ordre de la Libération.

SOMMAIRE

	Pages
ORDRE DE LA LEGION D'HONNEUR	5
<i>I. PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION</i>	7
<i>II. EXAMEN EN COMMISSION.....</i>	8
AVANT-PROPOS	9
RAPPORT	10
I. Les moyens de l'Ordre de la Légion d'honneur	10
<i>A. au titre des dépenses de fonctionnement</i>	10
<i>B. au titre des dépenses en capital.....</i>	10
<i>C. les ressources propres.....</i>	10
II. L'évolution des effectifs des membres de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du Mérite	11
III. Les mesures et les actions prévues pour 1984	13
<i>A. Les personnels</i>	13
<i>B. L'entretien et les travaux</i>	13
1. A la Grande Chancellerie.....	13
2. Dans les Maisons d'éducation.....	14
<i>C. La fixation des contingents pour la période comprise entre le 1er janvier 1985 et le 31 décembre 1987.....</i>	16

ORDRE DE LA LIBERATION	19
<i>I. OBSERVATION DU RAPPORTEUR</i>	21
<i>II. EXAMEN EN COMMISSION</i>	22
RAPPORT	24

ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR

I. PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

La Légion d'Honneur disposera en 1984, pour assumer les tâches qui lui incombent, au titre de son budget annexe, d'un montant total de crédits de 127,77 millions de francs en sensible progression (+ 43,19 %) sur les crédits de 1983.

La subvention en provenance du budget général représente à elle seule 97,5 % du total de ces crédits.

Évolution des masses

	Recettes (en millions de francs)			Dépenses (en millions de francs)		
	Total	Recettes propres	Subvention		Crédits de fonctionnement	Crédits de paiement dépenses en capital
1984 ...	127,7	3,2	124,5	127,7	87,2	40,5
1983 ...	88,7	2,9	85,7	88,7	81,7	6,9
Bilan ...	+ 39,0	+ 0,2	+ 38,8	+ 39,0	+ 5,4	+ 33,5
Accroissement	43,19 %	+ 7,59 %	+ 45,25 %	+ 43,99 %	+ 6,65 %	+ 483,38 %

II. EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de sa séance du 25 octobre 1983, la Commission a examiné sur le rapport de **M. Henri Duffaut**, rapporteur spécial, le projet de budget annexe de la Légion d'Honneur pour 1984.

Le rapporteur spécial a d'abord présenté les chiffres essentiels de ce budget et noté sa forte progression.

Il a ensuite indiqué le nombre des contingents fixés pour la période comprise entre le 1er janvier 1985 et le 31 décembre 1987.

Il a souhaité que, pour assurer la protection de nos Ordres nationaux, la Grande Chancellerie puisse bénéficier de la création de quelques emplois supplémentaires.

La Commission a décidé de proposer au Sénat l'**adoption** des crédits du budget annexe de l'Ordre de la Légion d'Honneur pour 1984.

AVANT-PROPOS

Mesdames, Messieurs,

Les missions de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur ont principalement pour objet :

- de préparer les décisions du Conseil de l'Ordre national de la Légion d'honneur et du Conseil national du Mérite sur la base des propositions établies par les différents départements ministériels, d'assurer la gestion et la discipline des membres des deux Ordres et des Médaillés militaires et de permettre le fonctionnement de l'administration centrale et des Maisons d'éducation ;

- d'assurer, au sein des Maisons d'éducation, la formation des filles et petites-filles des membres de l'Ordre de la Légion d'honneur en vue de l'obtention du baccalauréat.

Nous examinerons les moyens de l'Ordre de la Légion d'honneur, l'évolution des effectifs de l'Ordre, les mesures prévues pour 1984.

I. LES MOYENS DE L'ORDRE DE LA LEGION D'HONNEUR

A. AU TITRE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'Ordre de la Légion d'honneur disposera de 87,2 millions de francs ainsi répartis :

- Service des traitements des membres de la Légion d'honneur et des médaillés militaires (21 millions de francs).

- Secours et allocations versés aux membres des Ordres nationaux (265.000 francs).

- Fonctionnement de la Grande Chancellerie et des Maisons d'éducation (66 millions de francs).

Ils permettront notamment la création de trois emplois de professeurs dans les Maisons d'éducation.

B. AU TITRE DES DEPENSES EN CAPITAL

Les crédits de paiement s'élèvent à 40,5 millions de francs, en forte progression par rapport à 1983. Les autorisations de programme d'un montant de 14,74 millions de francs régressent légèrement.

Ces dotations en capital qui représentent 31,7% des dépenses globales sont pour l'essentiel destinées à des travaux dans les Maisons d'éducation (38,2 millions de francs).

C. LES RESSOURCES PROPRES

Elles s'élèvent à 3,2 millions de francs, en accroissement de 226.000 francs, à la suite de la revalorisation du prix de pension des élèves des Maisons d'éducation.

**II. L'EVOLUTION DES EFFECTIFS DES MEMBRES
DE LA LEGION D'HONNEUR ET DE L'ORDRE NATIONAL
DU MERITE**

LEGION D'HONNEUR

Effectifs des membres

	Grand-Croix	Grand Officier	Comman-deur	Officier	Chevalier	Total
1 ^{er} janvier 1983	75	547	5.922	46.541	188.361	241.446
Au 30 juin 1983	73	519	5.840	46.184	187.375	239.991

Nominations et promotions intervenues

au cours des années récentes

	Grand-Croix	Grand Officier	Comman-deur	Officier	Chevalier	Total
1981	2	16	114	616	3.957	4.705
1982	5	21	156	851	3.902	4.935
1983 (au 30 juin)	1	8	105	529	2.166	2.809

Ordre National du Mérite

	Au 1 ^{er} janvier 1983	Au 30 juin 1983
Grand-Croix	118	116
Grands Officiers	365	364
Commandeurs	4.831	4.840
Officiers	26.247	26.394
Chevaliers	112.104	112.646
Total	143.665	144.360

Nominations et promotions intervenues dans l'Ordre

	1981	1982	1983 (au 30 juin)
Grand-Croix	10	9	1
Grands Officiers	25	25	5
Commandeurs	312	279	42
Officiers	1.720	1.585	247
Chevaliers	6.904	6.994	833
Total	8.971	8.892	1.128

III. LES MESURES ET ACTIONS PREVUES EN 1984

A. LES PERSONNELS

Aucune création d'emploi n'est prévue dans les services de la Grande Chancellerie dont les effectifs resteraient fixés à 115.

A cet égard, votre Rapporteur suggère que quelques emplois soient créés pour mieux assurer la discipline et la protection des Ordres nationaux.

En revanche, trois emplois de professeurs seront donc créés dans les Maisons d'éducation – et notamment un destiné à mettre en oeuvre la préparation du baccalauréat G1 au niveau de la classe de première – portant ainsi l'effectif des personnels de ces Maisons à 316.

Enfin, le budget pour 1984 permettra diverses mesures en faveur des personnels (revalorisation des rémunérations et des vacances, dotations pour le remplacement de professeurs en congé de maladie ou de maternité).

B. L'ENTRETIEN ET LES TRAVAUX

1. A la Grande Chancellerie.

La restauration des façades du Palais de Salm et de celles des locaux de l'Administration et du Musée est programmée pour 1984.

En effet, malgré le ravalement effectué de 1960 à 1963 accompagné d'une importante restauration des colonnades de la Cour d'Honneur, les parties extérieures, classées à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques ont beaucoup souffert des intempéries et des grands travaux entrepris à proximité (liaison S.N.C.F. Orsay-Invalides et aménagement du Musée d'Orsay), les murs en plâtres – façades et corniches – sont dans un état médiocre.

Les médaillons qui décorent les façades sont en partie dégradés et de nombreuses menuiseries sont en très mauvais état.

Le montant du devis établi par l'architecte en chef atteint 6.210.000 francs en valeur mars 1983.

Il est prévu, en fonction des disponibilités de budget de la Légion d'honneur et des dotations à réserver par ailleurs pour la restauration de la Maison d'éducation de Saint-Denis, de répartir les travaux sur 3 ou 4 années en rénovant par priorité les façades en plâtre du Palais de Salm et les médaillons qui l'entourent. L'autorisation de programme correspondante s'élève à 2 millions de francs, les crédits de paiement à 1 million de francs.

Par ailleurs, continueront à être entrepris les travaux d'aménagement des bureaux et la rénovation des installations techniques de la Grande Chancellerie.

2. Dans les Maisons d'éducation.

a) La construction de l'ensemble scolaire de Saint-Denis

La construction de l'ensemble scolaire de Saint-Denis a pour but d'adapter l'équipement pédagogique de la Maison d'éducation de Saint-Denis en permettant aux élèves et aux professeurs de disposer de salles de classe et de travaux pratiques conformes aux normes de l'Education nationale.

L'opération a été pendant les années allant de 1980 à 1983 dotée de 46.000.000 francs d'autorisations de programme. Son exécution a été retardée par la difficulté d'obtenir la modification du plan d'occupation des sols et le permis de construire.

Les travaux ont débuté au mois de juin 1983 par les terrassements et la mise en place de fondations spéciales rendues indispensables par l'état du sol.

Les marchés ont été passés pour les autres lots ; le gros corps oeuvre a ainsi pu débuter à la fin du mois de septembre.

Le coût de l'opération est estimé au 1er janvier 1984 à 52.900.000 francs dont 5.400.000 francs de réévaluation de prix et 1.500.000 francs d'ajustements nécessités par les fondations spéciales ; cet ajustement a pu être prélevé sur les disponibilités d'autres opérations.

La deuxième phase de construction de l'ensemble scolaire portera sur l'acquisition de mobilier et sur le début de l'aménagement des espaces verts : 2.100.000 francs sont prévus à ce titre en 1984.

b) Autres travaux dans les Maisons d'éducation

Les travaux suivants sont prévus pour 1984 :

- la restauration des façades de la Maison d'éducation de Saint-Denis.

Il est prévu de restaurer les façades donnant sur la Cour des Quinconces de façon à rétablir le cadre architectural.

La Légion d'honneur participera en autorisations de programme et en crédits de paiement à raison de 2.900.000 francs qui s'ajouteront à une dotation du même ordre fournie par la Culture.

- des grosses réparations diverses.

Renforcement de la sécurité

à Saint-Denis

- poursuite de la mise en place d'un réseau de bouches d'eau pour lutte contre l'incendie,

- installation de trappes de désenfumage,

- début de l'exécution d'un réseau d'alarme sonore pour l'évacuation des élèves,

(évaluation des différents travaux : 1 million de francs).

aux Loges

– mise en place de portes coupe-feu.

**C. LA FIXATION DES CONTINGENTS POUR LA PERIODE
COMPRISE ENTRE LE 1er JANVIER 1985 ET LE 31 DECEMBRE
1987.**

Au cours du second trimestre 1984 seront préparés les textes concernant les contingents afférents à la prochaine période triennale : 1er janvier 1985 – 31 décembre 1987.

Pour la période du 1er janvier 1982 au 31 décembre 1984, les contingents annuels de croix de la Légion d'honneur sont fixés comme suit :

	Grand-Croix	Grand Officier	Comman- deur	Officier	Chevalier
A titre civil	2	8	47	350	1.060
A titre militaire :					
1° Personnels appartenant à l'armée active	1	7	66	240	630
2° Personnels d'origine militaire n'appartenant pas à l'armée active	1	1	16	100	250

Les contingents dont dispose le Ministre de la Défense pour les personnels militaires sont exceptionnellement majorés pour la période considérée :

1° de 3.000 croix de Chevalier réservées aux anciens combattants de la guerre 1914–1918 médaillés militaires, blessés ou cités ;

2° de 1.250 croix de Chevalier destinées à des anciens combattants de la guerre 1939-1945 médaillés militaires justifiant en 1982 de quatre, en 1983 et 1984 de trois blessures ou citations, accompagnées de l'une des décorations suivantes : médaille de la résistance, médaille des évadés, croix du combattant volontaire, médaille des services volontaires dans la France libre, croix du combattant volontaire de la résistance.

Toutefois, ce dernier contingent pourra, dans la limite de 10 %, permettre de récompenser d'anciens résistants particulièrement valeureux.

Ces majorations sont identiques à celles prévues pour la période triennale précédente.

Pour la période du 1er janvier 1982 au 31 décembre 1984, les contingents annuels de croix de l'Ordre national du Mérite sont fixés :

- à titre civil

5 grand-croix,
14 grand-officiers,
203 commandeurs,
1.080 officiers,
4.117 chevaliers.

- à titre militaire

5 grand-croix,
14 grand-officiers,
135 commandeurs,
720 officiers,
2.475 chevaliers.

Au cours de sa séance du 25 octobre 1983, la Commission a procédé, sur le rapport de **M. Henri DUFFAUT**, Rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget pour 1984 du Budget annexe de la Légion d'honneur.

La Commission a approuvé le rapport de **M. Henri DUFFAUT**, Rapporteur spécial et, sous le bénéfice des observations qu'il contient, a décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits du Budget annexe de la Légion d'honneur.

ORDRE DE LA LIBÉRATION

I. OBSERVATION DU RAPPORTEUR

Le montant des secours alloués aux Compagnons de la Libération, aux Médaillés de la Résistance et à leurs ayant-cause devrait être revalorisé afin de pouvoir attribuer des allocations décentes à ceux des intéressés qui sont momentanément dans la gêne.

II. EXAMEN EN COMMISSION

A l'unanimité, votre Commission des Finances a, dans sa séance du 25 octobre 1983 fait sienne l'observation du rapporteur spécial et décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits pour 1984 du budget annexe de l'Ordre de la Libération.

Mesdames, Messieurs,

La Chancellerie de l'Ordre de la Libération, chargée d'assurer l'administration de l'Ordre, dispose de crédits figurant à un budget annexe ; elle peut en outre attribuer, au nom de l'Ordre, aux Compagnons de la Libération et Médailleurs de la Résistance relevant de l'autorité de l'Ordre ainsi qu'à leurs familles les secours exceptionnels qui leur seraient nécessaires.

Il convient de rappeler que le nombre de Croix de la Libération décernées a été de 1.059.

Le budget annexe de l'Ordre de la Libération s'élèvera, pour 1984, à 3.511.000 francs contre 2.964.303 francs en 1983 ; il enregistre ainsi une augmentation de 18,4 %.

Les dépenses des personnels s'accroissent de 8,5 % et les charges sociales de 9 %. Les dépenses liées à l'acquisition de matériel et au fonctionnement des services s'élèvent à 930.000 francs (+ 64 %).

Le surcroît des crédits prévus correspond à l'inscription d'un crédit de 347.000 francs supprimé au budget de 1983. Il s'agit de la participation de l'Ordre aux travaux de restauration de l'Hôtel des Invalides pour permettre la continuation des travaux de remise en état des bâtiments qui abritent l'Ordre et son musée.

Au titre des secours alloués par l'Ordre aux Compagnons de la Libération et aux Médailleurs de la Résistance, une dotation de 299.000 francs est prévue pour le budget 1984. La dotation n'est pas augmentée par rapport à 1983.

En 1982, 249.000 francs avaient été dépensés à ce titre au bénéfice de cinquante Compagnons et Médailleurs. Eu égard aux services exceptionnels rendus au Pays par les titulaires de ces distinctions, et même compte tenu de la revalorisation de 50.000 francs votée en 1983, le montant global des secours reste faible et devrait faire l'objet d'une augmentation substantielle.

Au cours de sa séance du 25 octobre 1983, la Commission a procédé, sur le rapport de **M. Henri DUFFAUT**, Rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget pour 1984 du budget annexe de l'Ordre de la Libération.

La Commission a approuvé le rapport de **M. Henri DUFFAUT**, Rapporteur spécial et, sous le bénéfice des observations qu'il contient, vous propose, à l'unanimité, d'adopter les crédits pour 1984 du budget annexe de l'Ordre de la Libération.